

Habitat liquidé

Le tribunal de Bobigny a prononcé [la liquidation judiciaire de l'enseigne](#) d'ameublement et de décoration, **sans maintien de son activité**, ce jeudi 28 décembre.

Qu'advient-il des meubles de l'enseigne ? La liquidation judiciaire «*entraîne en principe l'arrêt de l'activité de la société*»,

«Le patrimoine de la société revient au liquidateur judiciaire, qui est désigné par le tribunal pour vendre les stocks dans le but de rembourser les créanciers».

Lorsque la société ferme immédiatement, les entreprises concurrentes peuvent formuler des offres au liquidateur judiciaire pour racheter tout ou partie de l'actif, à savoir **les stocks, le matériel, les fonds de commerce, les droits au bail ou encore les véhicules.**

Mes meubles pourraient être vendus avec jusqu'à 70% de réduction

source : media